

AVIS DE PUBLICITE

Procédure préalable à l'occupation du domaine public de la Ville de Reims dans le cadre de l'attribution d'emplacements de commerces ambulants pour la journée du 21 juin 2024.

La Ville de Reims procède à la mise en concurrence, conformément à l'ordonnance n°2017-562 relative à la propriété des personnes publiques, des commerces ambulants.

Dans ce cadre, la présente mesure de publicité vise à permettre une sélection préalable de candidats. Cette consultation concerne un maximum de 1 lieu. Les emplacements seront définis, pour chaque candidat, en fonction du nombre de points obtenus à la lecture du dossier de candidature et des critères définis.

Le choix des candidats sera effectué selon des critères fixés dans le dossier de consultation.

Le dossier complet peut être retiré auprès de la Direction Voirie Circulation et Eclairage – Cellule Evènementielles – Marchés - Halles à l'adresse suivante :

**MAIRIE DE REIMS
DIRECTION DE LA VOIRIE, CIRCULATION ET ECLAIRAGE
CELLULE EVENEMENTIELLES – MARCHES – HALLES ET COMMERCE AMBULANTS
1, rue Vauthier Lenoir
51100 REIMS
(du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h)
Ou par mail, à l'adresse suivante : domaine-public@reims.fr**

Les candidatures devront être déposées auprès de la Cellule Evènementielle – Marchés – Halles et Commerces Ambulant au plus tard le 29 MAI 2024 à 17 h 00. Au besoin, la Ville de Reims pourra organiser des auditions.